

Gros plan sur

Votre assurance complémentaire 2012

Financée par vos cotisations de membre, l'assurance complémentaire intervient en complément de l'assurance Soins de Santé et Indemnités et vous permet de bénéficier de nombreux avantages et services que nous vous invitons à consulter ci-dessous.

Coup de projecteur sur les nouveautés 2012

> Gardes d'enfants malades : jusqu'à 480 euros par an et par enfant !

Parce qu'il est parfois difficile de s'organiser quand votre enfant tombe malade, la MC offre dorénavant à ses affiliés le service de garde d'enfants malades jusqu'à 10 jours par an et par enfant de moins de 12 ans avec un maximum de 10 heures par jour. Le paiement du service se fait directement par la mutualité, vous ne devez

donc avancer aucune somme d'argent ! A partir du 11^{ème} jour de garde ou si vous n'êtes pas affilié à la MC, le coût du service est de **24 euros** pour les 4 premières heures (forfait) et de **4 euros** pour les heures suivantes. Ce service se fait en collaboration d'Aide & Soins à Domicile. **Pour plus d'info, contactez le 071 599 900, envoyez-nous un mail à sos.enfantmalade@fasd.be ou surfez sur www.fasd.be/cct.**

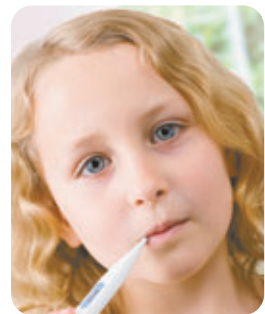
> Contraception : suppression de la limite d'âge !

Toutes les femmes bénéficient d'une intervention jusqu'à **36 euros** par an. Pour celles qui utilisent des moyens de contraception à plus long terme (tels que le stérilet ou l'implant contraceptif), l'intervention peut aller jusqu'à **100 euros** pour une période de 3 ans.

> Avantage sport : 40 euros pour les moins de 18 ans

Une intervention de maximum **40 euros** est accordée aux jeunes de moins de 18 ans qui pratiquent régulièrement un sport dans un club, une association ou une infrastructure sportive.

> Assurances Hospi facultatives
A partir du 1^{er} janvier 2012, les assurances hospitalisation facultatives de la MC changent de nom : l'Hospi de Base devient Hospi +, l'Hospi Globale Plus 100 devient Hospi +100 et l'Hospi Globale Plus 200 devient Hospi +200.



2012, synonyme de changement notable au niveau des cotisations

Suite à une plainte déposée par l'Union professionnelle des entreprises d'assurances (Assuralia) auprès de la Commission européenne, la législation relative à l'organisation de l'assurance complémentaire de toutes les mutualités a été modifiée. Cette nouvelle législation nous

contraint de réclamer une cotisation à chaque titulaire de votre ménage à partir du 1^{er} janvier 2012 et ne nous permet dès lors plus de vous proposer une cotisation "familiale". Chaque titulaire, qu'il soit chef de famille, conjoint(e) ou isolé devra dorénavant s'acquitter d'une cotisa-



tion mensuelle de 10 euros. Les personnes à charge continuent par contre à bénéficier de l'assurance complémentaire sans frais supplémentaires.

Autour de la naissance

> Fécondation in vitro

Bénéficiez d'un remboursement allant jusqu'à **250 euros** par cycle de fécondation in vitro.

> Accouchement

Grâce à l'assurance Hospi Solidaire, les mamans qui accouchent à l'hôpital bénéficient d'une **couverture hospitalisation** (voir Hospitalisation). Si vous choisissez d'accoucher dans une maison de naissance ou à domicile, une intervention supplémentaire de **150 euros** vous est octroyée.

> Prime de naissance ou d'adoption

Un sympathique colis naissance et une prime de **350 euros** pour fêter la naissance ou l'adoption de votre enfant !

> Dépistage de la surdité

Prise en charge des frais de dépistage de la surdité chez le nouveau-né (**jusqu'à 10 euros**).

> Matériel de puériculture

Les magasins QUALIAS vous permettent de louer ou d'acheter du **matériel adapté aux bébés et aux mamans** (voir Bien-être à domicile).

> Kiné pré et postnatale

Dans le cadre de l'assurance obligatoire, vous pouvez bénéficier de 9 séances de kiné pré ou postnatale, hors hospitalisation.

> Aide à la maternité

Trouver du temps pour s'occuper des ses enfants n'est pas toujours évident lorsque l'on vient d'accoucher et qu'il faut bien s'occuper des tâches ménagères. C'est pourquoi, la MC vous offre **jusqu'à 80 euros** d'intervention sur 20 titres-services ou 20 heures de prestation de service à domicile d'une aide ménagère ou familiale durant les 5 mois post-nataux.

Conséquences sur la perception de vos cotisations AC en 2012

> Pour les ménages 2 titulaires avec ou sans personnes à charge :

Situation 1

En 2011, vous payiez une cotisation familiale par domiciliation et votre conjoint(e) ne payait pas de cotisation. Dans le courant du mois de janvier 2012, nous vous prélèverons votre cotisation trimestrielle par domiciliation. Vers la fin janvier/début février, votre

conjoint(e) recevra un courrier l'invitant à payer sa cotisation par virement.

Situation 2

En 2011, vous payiez une cotisation trimestrielle familiale par virement et votre conjoint(e) ne payait pas de cotisation. Vers la fin janvier/début février, vous et votre conjoint(e) recevrez un courrier vous invitant à payer chacun votre cotisation.

> Pour les ménages 1 titulaire avec ou sans personnes à charge :

Situation 1

En 2011, vous payiez une cotisation familiale ou isolé par domiciliation. Dans le courant du mois de janvier 2012, nous vous prélèverons votre cotisation trimestrielle par domiciliation.

Situation 2

En 2011, vous payiez une cotisation familiale ou isolé par virement. Vers la fin janvier/début février, vous recevrez un courrier vous invitant à payer votre cotisation trimestrielle.

Avec vous au fil des jours

> Soins des petits 100% remboursés !

Nous remboursons votre quote-part personnelle (selon le tarif officiel) pour les soins médicaux et paramédicaux de votre enfant depuis sa naissance jusqu'à la veille de son 7^{ème} anniversaire : consultations chez un pédiatre, un médecin généraliste, prises de sang...

> Garde d'enfants malades à domicile

Voir "Coup de projecteur sur les nouveautés 2012"

> Handicap-répét

Pour les parents qui souhaitent s'absenter quelques heures ou quelques jours, ou quand le lieu d'accueil habituel est fermé, le service Handicap-Répét propose un service de garde à domicile pour la personne handicapée à raison de 6 euros de l'heure. Un forfait de 50 euros est demandé pour une prestation de nuit (de 20h à 6h). Nous assurons jusqu'à 20 jours de garde par trimestre. Les membres de la MC faisant appel à un service agréé et subsidié par l'AWIPH bénéficient

d'un remboursement de **6 euros** maximum **par heure** avec un maximum de 8 heures par mois.

> Avantage sport

Voir "Coup de projecteur sur les nouveautés 2012"

> Logopédie

La MC intervient à raison de **10 euros** par séance (75 séances, renouvelable 1x/pathologie) lorsqu'il n'y a pas d'intervention de l'assurance obligatoire et de **2 euros** par séance pour les traitements remboursés par l'assurance obligatoire. Un remboursement complémentaire de maximum **20 euros** est dorénavant accordé dans le coût du test de QI lorsque celui-ci est imposé par l'assurance obligatoire.

> Orthodontie

Intervention complémentaire de **250 euros** dans le coût des traitements orthodontiques pour toute demande introduite avant l'âge de 15 ans et rentrant dans les conditions de l'assurance obligatoire.

> Psychomotricité

Pour les enfants de moins de 12 ans,

intervention de **7 euros** par séance ou **3 euros** en cas de séance en petit groupe (max. 40 séances par an et pendant max. 2 ans).

> Troubles du comportement alimentaire

Pour les jeunes de moins de 18 ans, intervention de **25 euros** pour un bilan diététique ou psychothérapeutique ainsi que **12 euros** par séance dans les frais du suivi diététique, avec un maximum de 10 séances.

> Contraception

Voir "Coup de projecteur sur les nouveautés 2012"

> Vaccination

Quel que soit votre âge, vous bénéficiez jusqu'à **25 euros** par an dans le coût des vaccins anti-infectieux et désensibilisants. Pour les jeunes de moins de 25 ans, remboursement complémentaire de **25 euros** sur les vaccins spécifiques reçus dans le cadre de voyages à l'étranger.

> Médecines douces

Homéopathie
Vous pouvez obtenir le rembourse-

ment de **25 %** du coût de certains médicaments homéopathiques prescrits par un médecin jusqu'à **125 euros** par an.

Ostéopathie, chiropraxie et acupuncture

Vous bénéficiez de **10 euros** par séance, toutes disciplines confondues, avec un maximum de **50 euros** par an.

> Diabète

Intervention de **25 euros** aux personnes diabétiques qui ont obtenu une convention dans le cadre de l'auto-surveillance de la glycémie.

> Centres de planning familial (La Bulle)

Nos centres de consultation vous proposent les services de psychologues, conseillers conjugaux, juristes... Plus d'info sur www.la-bulle.org

> Optique : lunettes, verres et lentilles

Renouvellement ou achat de lunettes
Jusqu'à **50 euros** d'intervention dans le renouvellement ou l'achat de mon-



tures, de verres ou de lentilles pour les enfants de moins de 18 ans (max. 3 interventions).

Assurance gratuite "Griffes et bris de verre" : Nous remplaçons gratuitement et sans justificatifs les verres rayés ou brisés aux enfants âgés de 0 à 12 ans. Uniquement valable à l'achat de verres dans un magasin d'optique Optirou et à raison de 2 remplacements maximum.

Magasins d'optique Optirou
Vous bénéficiez d'une réduction de 20% sur tout achat de montures et de verres dans nos magasins d'optique Optirou (**30% de réduction** si vous avez moins de 30 ans) et de **10%** sur les lentilles de contact et leurs produits d'entretien.

- > Optirou Charleroi : Bd Tirou 165, 6000 Charleroi - Tél. 071 30 40 00
- > Optirou La Louvière : Rue S. Guyaux 39, 7100 La Louvière - Tél. 064 22 24 30
- > Optirou Soignies : Rue de Mons 16, 7060 Soignies - Tél. 067 57 09 86

Hospitalisation : avant, pendant et après

> Transport médical

La MC intervient dans les frais de transport médical urgent et non urgent en cas d'hospitalisation mais également dans le cadre de certains traitements ambulatoires (dialyse, chimiothérapie...)

> L'Hospi Solidaire

Ne gaspillez plus votre argent ! Votre assurance complémentaire comprend une **couverture hospitalisation** et ce, sans supplément de cotisation ! Tous les adultes et enfants de votre ménage en bénéficient (pour un enfant, dès sa naissance). Elle intervient dans les frais d'hospitalisation quels que soient l'âge, l'état de santé (pas de questionnaire médical)... L'Hospi Solidaire prend aussi en charge une partie des frais de l'hospitalisation de jour et des frais de la personne

accompagnante.

Pour les enfants de moins de 18 ans, **aucune franchise** n'est appliquée ! Pour leurs parents, l'Hospi Solidaire intervient jusqu'à **15 EUR** par jour dans les frais d'accompagnement d'un enfant de moins de 18 ans (logement dans la chambre de l'enfant).

> Maladies graves et coûteuses

Dans le cadre de l'Hospi Solidaire, un forfait de **150 à 1 000 euros** est octroyé suite à une hospitalisation relative à une maladie grave et coûteuse.

> Les assurances hospitalisation facultatives

Si vous le souhaitez, vous pouvez compléter votre assurance Hospi Solidaire par une assurance facultative Hospi +, l'Hospi +100 ou

l'Hospi +200 qui vous garantissent une prise en charge encore plus étendue de vos frais d'hospitalisation.

Infos : 0800 10 9 8 7 (appel gratuit) ou www.mc.be

> Hospi Assistance

Contactez gratuitement un conseiller d'Hospi Assistance via le 0800 10 9 8 7 pour toute question spécifique en fonction de votre situation : les documents à remplir, les tarifs pratiqués dans l'hôpital de votre choix... Ce conseiller peut également vous envoyer les brochures qui vous seront utiles.

> Convalescence

Après une maladie ou une opération chirurgicale grave, un séjour de

convalescence peut s'avérer nécessaire. Ces séjours s'adressent également aux personnes présentant des problèmes de santé chroniques n'ayant pas entraîné d'hospitalisation. L'accord pour un séjour dépend de l'avis du médecin-conseil de la MC.

Nous prenons en charge **50% du solde** de votre facture, avec un maximum de 21,85 euros par jour et de 30 jours par an. Vous pouvez également opter pour l'un des centres de la MC et bénéficier ainsi d'un tarif encore plus avantageux. Ils se situent à Nieupoort, Spa et Zandhoven.



Bien-être à domicile

> Aide & soins à domicile

Le souhait de beaucoup de personnes est de pouvoir rester le plus longtemps possible à domicile, quels que soient leur état de santé ou leur âge. C'est pourquoi, faire appel à un personnel qualifié tels que infirmiers, aides familiales ou ménagères ou encore gardes-malades peut être un précieux soutien. Les membres qui font appel aux services de l'Aide & Soins à domicile bénéficient de :

- > **soins infirmiers** de la Croix Jaune & Blanche **gratuits** ;
- > **50% de réduction** sur votre facture lorsque vous faites appel aux gardes malades à domicile ;
- > **50% de réduction** sur votre facture lorsque vous faites appel aux aides ménagères à tarif social ;
- > **50% de réduction** sur les frais de déplacement lorsque vous faites appel aux aides ménagères titres-services ;

Plus d'infos au 071 599 666 ou www.fasd.be

> Solidarités locales

En complémentarité avec les professionnels de l'aide et des soins à domicile, des bénévoles de la région peuvent vous aider et vous tenir compagnie, vous accompagner lors d'une consultation, vous emmener faire une promenade...

Plus d'infos au 071 548 431 (ASBL Altéo)

> Vitatel - téléassistance

Intervention de **6 euros** par mois dans les frais d'abonnement d'un appareil de téléassistance. **Plus d'infos au 081 41 29 29 ou www.vitatel.be**

> Magasins Qualias : location et vente de matériel médical et paramédical, bandagisterie et aménagement du domicile.

QUALIAS met à votre disposition du matériel d'aide et de soins, à la vente comme à la location : béquilles, lit médical, voiturette, tentos, protections contre l'incontinence...



Vous pouvez également bénéficier des conseils de prestataires reconnus (bandagiste, ergothérapeute...) et les consulter si votre habitation doit être aménagée et adaptée à un handicap.

En tant que membre de la MC, vous bénéficiez de conditions avantageuses : un **prix de location réduit** et jusqu'à **20% de réduction** sur vos achats !

Plus d'infos au 071 548 397

Vacances et loisirs

> Mutas : Assurance et assistance à l'étranger

Prise en charge (sous conditions) de vos frais de soins de santé (maximum 3 mois), **assistance 24h sur 24** en cas de problème, et organisation de votre rapatriement si nécessaire. Couverture pendant un an des étudiants (de 17 à 25 ans) qui participent à un programme d'échange ou à une formation scolaire dans un des pays de l'EEE (et en Suisse).

> Intervention sur les séjours, camps, stages et plaines de jeux

> Si votre enfant participe à un séjour pédagogique avec son école primaire ou à un séjour organisé par un institut médico-pédagogique pendant l'année scolaire : intervention de **5 euros** par nuitée.

> Si votre enfant participe à un camp avec son mouvement de jeunesse ou à un stage résidentiel : intervention de **2,50 euros** par nuitée. La durée minimale doit être de 4 nuitées.

> Si votre enfant participe à un stage, une plaine de jeux ou toute autre activité de ce type non résidentielle reconnue par la MC : intervention de **1,50 euro** par jour.

> Des séjours pour tous

Nous vous proposons une grande variété d'activités de vacances et de loisirs en Belgique comme à l'étranger, pour les jeunes (Jeunesse & Santé), les familles (Intersoc), les seniors (UCP) et les personnes malades ou handicapées (Altéo).

> Des activités pour tous

A chaque moment de la vie, des services et mouvements qui vous concernent : Jeunesse & Santé, l'UCP (Mouvement social des aînés), Altéo (mouvement social des personnes malades, valides et handicapées).

> Informations et défense

> Service social et juridique

Nous estimons que notre rôle est aussi de veiller à ce que vous ne soyez pas démunis face à un problème de santé ou à des démarches administratives complexes. Ainsi, les différents services de la MC vous aident en vous faisant bénéficier d'un suivi par des personnes qualifiées dans des domaines aussi variés que l'assistance juridique, les pensions, les aides sociales, la médiation de dettes...

Infos : contactez le service social au 071 548 428

> InforSanté

Le service Infor Santé met à votre disposition de l'information sur la santé et le coût des soins de santé (petit-déjeuner, tabac, sommeil, diabète, cholestérol, contraception...). Vous pouvez également contacter le service si vous souhaitez mettre sur pied un projet santé pour votre école, organisation ou association.

Plus d'infos au 071 548 318

Choisissez votre mode contact !

Choisissez votre mode contact !

> Laissez-nous vos coordonnées !

En nous laissant votre adresse e-mail et votre numéro de gsm/ téléphone, vous permettez à nos collaborateurs de vous contacter rapidement pour le suivi de votre dossier et pour répondre à vos demandes. Pour ce faire, rien de plus simple ! Il vous suffit de compléter le formulaire en ligne sur www.mc.be/contactmail et d'opter pour les services que vous souhaitez.

> En face à face

Nos conseillers mutualistes vous accueillent dans plus de 41 points de contacts à travers le territoire du Hainaut oriental afin d'assurer le remboursement de vos soins de santé, mais aussi pour vous conseiller et, le cas échéant, pour vous diriger vers le service le plus approprié.

> Par téléphone

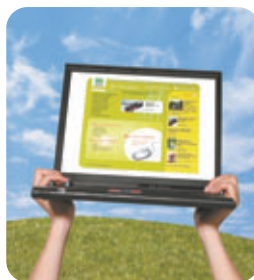
Contactez-nous gratuitement au 0800 10 9 8 7 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 9h à 13h.

> Par internet

En plus d'une foule d'informations sur l'Assurance Soins de Santé et Indemnités et sur nos avantages et services, le site www.mc.be vous propose l'accès à votre dossier personnel en ligne. Vous pouvez également nous contacter via un e-mail à anderlues@mc.be.

> Par courrier

Épargnez votre temps et limitez vos déplacements avec la mutualité par correspondance ! Vous trouverez des boîtes aux lettres vertes sur l'ensemble de notre territoire dans lesquelles vous pouvez déposer tous les courriers (excepté les déclarations d'incapacité de travail).



> A domicile

Vous avez un problème pour vous déplacer en raison d'un handicap, d'une maladie... ? Un de nos correspondants mutualistes vous rendra visite à votre domicile et sera le relais entre vous et la mutualité.

Votre cotisation en 2012

10 euros par mois et par titulaire. Les personnes à charge du titulaire bénéficient de l'assurance complémentaire sans frais supplémentaires.



Mutualité chrétienne Hainaut Oriental
Rue du Douaire, 40 • 6150 Anderlues
Éditeur responsable : Jean Michel Namurois
Fax : 071/548.550
e-mail : anderlues@mc.be

Tél. 071 548 548